****

***Déclaration du SNEP-FSU au Conseil départemental UNSS de Meurthe et Moselle***

***Lundi 12 février 2024***

**Monsieur Le DASEN de Meurthe et Moselle, Président de l’UNSS 54,**

**Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Départemental de l’UNSS,**

Les représentants du Snep départemental se réjouissent de siéger aujourd’hui pour ce Conseil Départemental qui voit l’installation de ses nouveaux membres pour cette mandature.

Le SNEP-FSU apprécie et remercie la présence de M.Bourel, DASEN et Président UNSS de la Meurthe et Moselle. Preuve effective de son attachement au sport scolaire.

Nous en profitons également pour remercier l’efficacité et l’aide apportées par le service UNSS départementale 54, c’est-à-dire M. Claudon et de son secrétariat.

Nous voulons déjà souligner les bons résultats que notre département obtient et ce depuis de nombreuses années par son nombre de licenciés, d'épreuves organisées à tous les échelons (du niveau de district au niveau national) et par ses résultats obtenus aux championnats de France. Notre département fait preuve d'un réel dynamisme et le travail des collègues EPS dans leurs AS et lors des rencontres UNSS est à saluer.

Cette nouvelle année a été aussi rythmée par l’élection des élus des AS, élection qui n’a pas rencontrée le succès escompté. Peu facilitée par l’UNSS nationale nous regrettons le faible taux de participation en Meurthe et Moselle. Le manque d’explication des enjeux de cette élection aux collègues, ainsi qu’aux chefs d’établissements en est peut être une des causes.

La défiance envers l’UNSS Nationale en est peut-être une autre.

Cependant certaines récentes décisions nationales et le contexte économique actuel nous paraissent inquiétantes pour l’avenir :

* Tout d’abord, **le** **déficit abyssal de 12,5 millions** pour l’exercice 2022/2023 présenté à l’AG de l UNSS Nationale. Même si la Direction Nationale a maintenu un fort taux d’activité à destination des élèves (les rencontres sportives) *– et c’est bien là le fondement de son existence –* elle a profondément modifié et augmenté les coûts de fonctionnement de sa structure (hors coûts de l’énergie, transport, hébergement). Le recrutement de nouvelles-aux collaborateurs·rices à priori plus talentueux donc devant être mieux rémunérés, la sous traitance vers des cabinets et prestataires en comptabilité, en communication, en ressources humaines ont aussi sûrement largement contribué à cette gabegie financière.
* Ensuite, nous vous rappellerons également que nous sommes confrontés à des difficultés pour la mise en place et le financement des déplacements des mercredis après-midi ; **l'accord-cadre signé par la direction nationale** n'a fait qu'amplifier ce phénomène. Il n'existe parfois plus de réelle concurrence entre les transporteurs avec une augmentation inexorable des tarifs et par conséquent une augmentation des cotisations dans chaque AS, parfois jusqu’à 40%.

Ces augmentations de tarifs impactent également le service départemental 54 qui a tout de même fait le choix de poursuivre l’aide aux AS par ses remboursements lors des rencontres de district ; nous le remercions encore.

Mais ces difficultés liées au transport existent à tous les échelons et de façon accentuée lors des rencontres départementales, académiques et nationales. Il devient de plus en plus compliqué voire même impossible pour certains établissements de petite taille ou proposant de nombreuses activités et se qualifiant à plusieurs reprises, de financer un championnat départemental, académique voire un championnat de France. Est-il normal de demander une participation à des élèves qui s'engagent dans une discipline au plus haut niveau pour financer un déplacement ? De devoir demander des aides aux collectivités locales (communautés des communes, mairies) et départementales qui subventionnent déjà les associations sportives ? Nous regrettons le trop faible niveau des aides à ces niveaux de compétition et ce alors qu'on nous demande de faire du sport une priorité nationale en cette année Olympique.

* Enfin, le SNEP FSU s’insurge de **l’annulation** de 14 championnats de France pour des raisons financières, et que le SR UNSS soit également contraint financièrement à faire des choix…pour s’en sortir !
* Sans oublier les **contraintes administratives** données lors de la prise de licence en début d’année avec l’obligation de donner une adresse mail parentale par exemple. On ne peut que se féliciter nous les membres du SNEP FSU d’avoir fait infléchir cette obligation de mail parental, qui aurait pu avoir un effet lourd de conséquences sur nos chiffres de licenciés.

Les modalités techniques et financières ne doivent pas être un obstacle à la pratique au sein des AS.

L’UNSS est partie intégrante du service public d’éducation. Elle est au service de tous·tes les élèves et ne peut fonctionner comme une entreprise privée ou une fédération sportive « classique ».

**2024**: **Année Olympique**. L UNSS et nos AS devraient pouvoir profiter de cet évènement pour surfer et rayonner encore plus ; à l’occasion de la **Semaine Olympique et Paralympique** (du 02 au 06 avril 2024), l’UNSS Nancy-Metz et le comité régional olympique et sportif (CROS GRAND EST) proposent aux collèges labellisés **« génération 2024 »** une manifestation sportive promotionnelle et éducative : **Les Jeux Régionaux des Jeunes 2024** qui aura lieu dans notre département, le Mardi 02 avril 2024 à Pont-à-Mousson.

L’AS est le berceau d’une jeunesse plus sportive. Donnons les moyens à chaque acteur, chef d’établissement - président d’A.S, enseignants, élèves-licencié(e)s ainsi qu’au service départemental de faire que les JOP de Paris et son héritage ne soient pas qu’illusion communicative.

D’autres leviers devraient être également débloqués. C’est pourquoi nous vous demandons M. Le DASEN, Président de l’UNSS 54 de veiller à rappeler :

* La libération des mercredis après-midi dans tous les lycées afin que chaque élève puisse s’investir pleinement dans la pratique sportive, grande cause nationale.
* Que les collègues ne soient pas empêchés de participer aux compétitions pour cause de remplacement non assurés.
* Que soient donnés des moyens financiers pour accompagner les projets sportifs et compétitifs qui ont du sens.

Soutenir l’AS et l’EPS passe aussi par nos **conditions de travail**, nos salles de classe (gymnase, stade piscine) qui ne doivent pas être négligées par les décideurs politiques. Aucune installation ne doit être sous utilisée, celles du privé qui participent également aux compétitions UNSS dans des installations « publiques » et également celles municipales.

La compétition est l’essence même de l’UNSS, celle qui permet les partages, les rencontres et assure un niveau d’exigence.

Nous avons toujours porté la nécessité de maintenir les pratiques physiques sportives et artistiques dans une école ouverte. Le sport scolaire doit y prendre toute sa part.

Je vous remercie de votre attention, Monsieur le Président UNSS 54, Mesdames et Messieurs les membres du CD UNSS 54.

Intervention lue par Monsieur Goudot Pierre, représentant du SNEP-FSU de Meurthe et Moselle.